

Avril 2010



RECONNAISSANCE MUTUELLE EUROPEENNE



Optimiser le dispositif des AMM

Légumes de France



❑ Légumes de France :

Syndicat national majoritaire des producteurs de Légumes de France.

Représente l'ensemble des types de production (production de plein champ, serres, endiveries).

Adhérent à la FNSEA, syndicat majoritaire des exploitants agricoles.

❑ les cultures légumières en France

35 espèces « majoritaires », une cinquantaine cultivée

200 000 Ha *hors pommes de terre* - 1 % de la SAU française

200 000 emplois directs et indirects -

3.2 milliards d'euros - 8 % de la valeur de la production végétale française

Spécificité : de nombreux usages mineurs

Pourquoi protéger nos cultures ?



- ❑ **La protection des cultures est une nécessité incontournable pour permettre aux agriculteurs de produire.**

Par des méthodes biologiques, chimiques, intégrées et alternatives

- ❑ **La protection garantie aux consommateurs un approvisionnement alimentaire suffisant.**

- garantie sanitaire (consommateurs, applicateurs, environnementale)
- autonomie alimentaire

Comment protéger efficacement les cultures ?



☐ Méthodes de protection

- Lutte biologique intégrée
- Protection phytosanitaire naturelle ou chimique
- Méthodes alternatives : PIClég

☐ Disponibilité suffisante en produits

- Pour pouvoir prendre le produit le plus adapté et le plus performant pour chaque problématique
- Pour éviter le développement de résistance

.

La reconnaissance mutuelle, la solution



□ Les enjeux de l'harmonisation européenne :

- **maintien d'un choix de solutions de protection** (dont les produits phytosanitaires) suffisant pour assurer la protection des cultures et éviter le développement de résistances
- **supprimer les distorsions de concurrence**

□ Reconnaissance mutuelle = création d'un espace équitable pour tous les producteurs ...

- **au niveau des conditions de production**
- **pour la santé du consommateur**
- **pour l'environnement**

Les volontés des professionnels français



L'harmonisation européenne représente :

une harmonisation européenne des méthodes de production

Suppression des distorsions de concurrence

Garantie de la qualité pour le consommateur, l'environnement et les applicateurs

une gestion globale des problèmes sanitaires

Optimiser la surveillance du territoire

Contrôler et maîtriser l'apparition d'organismes émergents

une meilleure prise en compte des usages mineurs

Meilleure expression des besoins des producteurs en matière de protection sanitaire

Meilleure prise en compte des usages mineurs

Les attentes des professionnels français



❑ L'harmonisation européenne implique :

❑ l'identification d'organismes référents au sein de chaque État-membre

- Représentation professionnelle

Expression des besoins professionnels, encadré par des organismes techniques

- Représentation administrative

Suivi des dossiers d'autorisation, validation des expérimentations

❑ une communication efficace au sein de la zone

Entre les organismes référents identifiés

Confiance mutuelle entre ces organismes

❑ une priorisation de l'évaluation des dossiers

L'Europe ne doit pas créer des impasses techniques.

Les dossiers de reconnaissance mutuelle doivent être priorisés :

- s'ils comblent une impasse technique (usage vide ou mal pourvu)

- s'ils gomment une distorsion de concurrence

- s'ils concernent un usage mineur

Conclusion



- ❑ **Par l'application de la reconnaissance mutuelle, les professionnels souhaitent :**
 - ❑ une zone de production équitable et sécurisée pour les européens,
 - ❑ que les contraintes européennes soient exigées au niveau du commerce mondial.



Merci de votre attention

